



**AGENCE NATIONALE DU  
DOMAINE ET DU FONCIER  
LE DIRECTEUR GENERAL**

## COMMUNIQUE

L'administration foncière et domaniale a noté à travers divers agissements et manœuvres obscures, que le domaine couvert par le titre foncier 696 de Sèmè-Podji, appartenant à l'Etat béninois, fait l'objet d'opérations persistantes de bradage massif de la part de certaines personnes se prévalant d'un prétendu droit d'occupation.

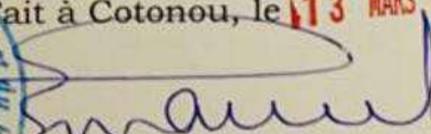
Après maintes tentatives infructueuses de tromper la vigilance des autorités administratives pour obtenir un dédommagement non dû sur ledit domaine, et en dépit des actions judiciaires entreprises contre certains faussaires ou complices clairement identifiés à partir des plaques nominales implantées à divers endroits du domaine, il s'avère qu'une horde résiduelle d'individus non identifiés tentent toujours d'afficher une résistance et par conséquent, de défier les autorités administratives voire judiciaires.

Par la présente, l'administration foncière et domaniale met en garde, avec la dernière vigueur, les auteurs, coauteurs et complices de ces agissements persistants, contre toute tentative de simple occupation, de mise en valeur par l'érection de bâtiments en matériaux précaires ou définitifs et toutes autres formes d'occupation physique ou non, des portions dudit domaine.

En conséquence, elle rappelle à l'attention des personnes concernées, identifiées ou non, qu'elles seront seules responsables des déconvenues judiciaires induites par leurs actes et leurs manœuvres illégales.



Fait à Cotonou, le 13 MARS 2025

  
**Victorien D. KOUGBLENOU**

